

REPUBLIQUE FRANÇAISE



DEPARTEMENT  
DES  
PYRENEES-ORIENTALES

Arrondissement de Prades

Canton de Vinça

Commune d'ILLE SUR TET

Le Maire de la Commune d'ILLE SUR TET,

ARRETE PROVISOIRE  
DE PERIL IMMINENT

*N° 2020/111*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment ses articles L511-1 et suivants,

VU les constatations des dégâts sur l'habitation située 11 Rue de la Barrère 66130 ILLE SUR TET suite à l'incendie survenu dans l'habitation le 29/08/2020

Considérant les risques apparents que présente l'habitation ci-dessus,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** Il est prononcé à compter du 30 Août 2020, l'interdiction d'habiter à quelque titre que ce soit, l'habitation ci-après:

N° 11 Rue de la Barrère à Ille sur Têt, cadastrée

AY 582

**Article 2 :** Il est prononcé l'interdiction de pénétrer dans le périmètre de sécurité matérialisé par les barrières installées à hauteur du N° 11 Rue de la Barrère et ce, jusqu'à l'avis d'un expert dûment mandaté.

**Article 3:** Madame la Directrice Générale des Services de la ville d'Ille sur Têt est chargée de l'application du présent arrêté, dont une ampliation sera communiquée à :

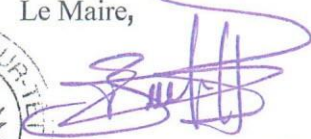
Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'Ille -  
Monsieur le Chef du Centre de Secours d'Ille sur  
Têt;  
Monsieur le Responsable de la Police Municipale;


Publié et affiché selon les règlements en vigueur.

Fait à Ille sur Têt, le 30 Août 2020

Le Maire, William BURGHOFFER

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du Maire, soit d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le Maire,  
  
William BURGHOFFER



Publié, le .....30 Août 2020 .....

**Certifié exécutoire**

Le Maire  
